

1 avril 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi le 1 avril 2024 à 19 h 00 à la salle du Conseil, 1, 8^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, maire
Madame Jocelyne Sergerie, conseillère
Madame Francine Michaud, conseillère
Monsieur Herman Dumont, conseiller
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller
Monsieur Jacques Leclerc, Conseiller

Est absent

Monsieur Jimmy Richard, conseiller

Est aussi présente Francine Ouellet Leclerc directrice générale secrétaire trésorière adjointe

Les membres présents forment le quorum

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire Jocelyn Bergeron

2024-04-257

Engagement d'une directrice générale greffière trésorière adjointe

ATTENDU QUE madame Carole Bouchard par en congé maladie, qu'elle doit se faire opérer aux yeux

CONSIDÉRANT QU'IL est important d'avoir une personne pour remplacer madame Bouchard pour le fonctionnement de la municipalité

IL est proposé par madame Jocelyne Sergerie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager madame Francine Ouellet Leclerc au poste de directrice générale secrétaire trésorière adjointe aux mêmes conditions que madame Bouchard soit 19.00\$ l'heure pour une durée indéterminée et prendra effet le 1 avril 2024

DE faire l'ajout à la Banque Nationale le nom de madame Ouellet Leclerc pour qu'elle puisse remplir et signer tous les documents nécessaires et est autoriser à faire toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-258

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire a fait lecture du projet d'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Michaud

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2024-04-259

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024

ATTENDU QUE le conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 mars 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Herman Dumont

D'accepter le procès-verbal du 4 mars 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-260

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 29 février 2024 au 28 mars 2024 POUR LA MUNICIPALITÉ DE St-Jean-de-Cherbourg

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

Il est proposé par madame Jocelyne Sergerie et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivantes :

Comptes à payer		20 653,02 \$
Chèques émis		13 123,61 \$
Salaires payés du 25/02/2024 au 23/03/2024	3 892,03 \$	
Contribution de l'employeur	446,13 \$	4 338,16 \$
TOTAL		38 114,79\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

2024-04-261

ADMQ

ATTENDU QUE la municipalité désire pas renouveler son adhésion à ADMQ

IL est proposé par monsieur Herman Dumont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas renouveler l'adhésion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-262

ECO COLLECTE

NOUVEAU RÉGIME DE COLLECTE SÉLECTIVE – DÉSIGNATION DE LA MRC DE LA MATANIE POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE ÉEQ ET LES ORGANISMES SIGNATAIRES


CONSIDÉRANT les obligations des municipalités à l'égard des matières résiduelles et notamment celles découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et les règlements édictés sous son empire, incluant l'adoption d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités locales par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) en matière d'environnement, de nuisances et de salubrité;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022 et qu'il prévoit, notamment, la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'une seule entente doit être signée avec ÉEQ pour l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'*Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires* transmise à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser l'utilisation des ressources et respecter les exigences de l'Entente-cadre, il y a lieu de revoir la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Matanie, soit principalement la collecte et le transport des différentes matières;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie d'instaurer une gestion simplifiée, regroupée et intégrée des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les échanges en cours entre la MRC de La Matanie et la ville de Matane relativement à une déclaration de compétence de la MRC dans une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie n'est pas présentement compétente en lien avec la collecte porte-à-porte des matières récupérables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de manière transitoire d'entamer le travail et les échanges en vue de la signature par la MRC de La Matanie de l'*Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg ont pris connaissance de l'*Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg désigne la MRC de La Matanie afin qu'elle signe l'*Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires* pour l'ensemble de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-263 LOISIRS ET SPORT (renouvellement)

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler son adhésion à Loisirs et Sports du Bas St-Laurent

IL est proposé par

madame Francine Michaud

1860



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler l'adhésion au montant de 90.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-264

SIGNATAIRE A LA BANQUE

NOMINATION D'UN SIGNATAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg ne veut plus être en position de vulnérabilité en ce qui concerne les paiements aux fournisseurs et employés.

IL est proposé par

monsieur Herman Dumont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Jimmy Richard soit nommé signataire pour la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-265

VOISIN SOLIDAIRE

ATTENDU QUE la part de la municipalité est de 25% soit 2 500.00\$ ce qui donne un total de 12 500.00\$

ATTENDU QUE le projet Jardin du Bonheur est rendu à 6 850.00\$ de dépense

CONSIDÉRANT QUE le solde non dépensé est de 5 650.00 \$

IL est proposé par

monsieur Jacques Leclerc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE défrayer le coût de 2 500.00 \$ pour bénéficier de l'aide accordée en totalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-266

ACHAT ASPHALTE

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'achat d'asphalte pour réparer plusieurs trous dans les chemins de la municipalité

IL est proposé par

monsieur Jacques Leclerc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE faire l'achat de deux palettes d'asphalte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-267

VARIA

Discussion pour café

Monsieur maire discute de la rue du par cet demande des élus pour aller vérifier quelques détails.

2024-04-268

ACHAT FOURNITURE POUR CAFÉ

1861



CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes viennent rencontrer monsieur le maire

CONSIDÉRANT QUE lors des séances de travail les élus désirent avoir du café ou de l'eau

IL est proposé par madame Francine Michaud

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité défraye l'achat pour la fourniture du café et de l'eau

ADOPTÉE UNANIMEMENT

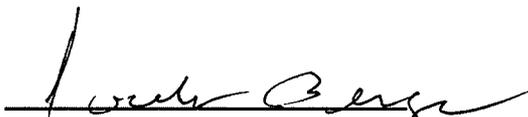
**2024-04-269 PÉRIODE DE QUESTIONS
AUCUNE**

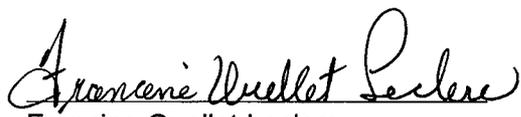
2024-04-270 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par
levée la présente séance à 19h.25

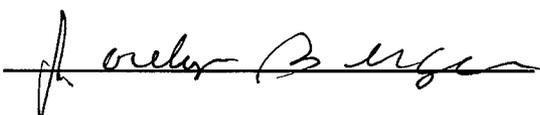
madame Francine Michaud de

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Jocelyn Bergeron Maire


Francine Ouellet Leclerc
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Jocelyn Bergeron maire